

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

82100 Castelsarrasin

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION



sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE



sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME



sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN



sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



sur ma commune :

IMPORTANT



RADON



sur ma commune :

FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



sur ma commune :

CONCERNÉ



NUCLÉAIRE



sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

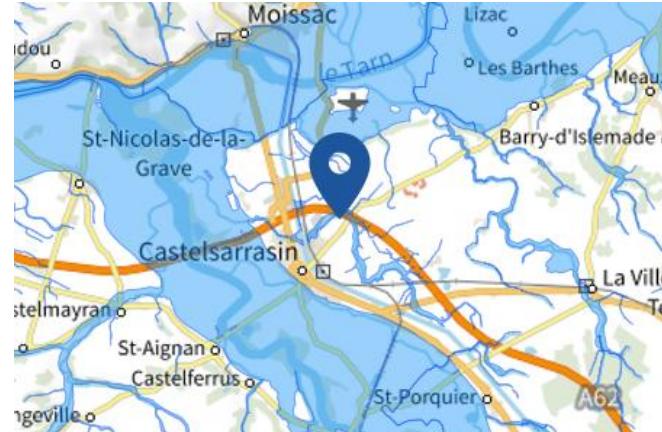
 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Castelsarrasin

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI bassin GARONNE amont

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI bassin GARONNE amont a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 09/06/1997

Date d'approbation : 19/07/1999

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : Montauban-Moissac

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 82DREAL20150001



AZI : Garonne Amont, Garonne aval, Girou et Hers mort

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Castelsarrasin



PAPI : PAPI - Mautonban- Moissac

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0032.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM82

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

19 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

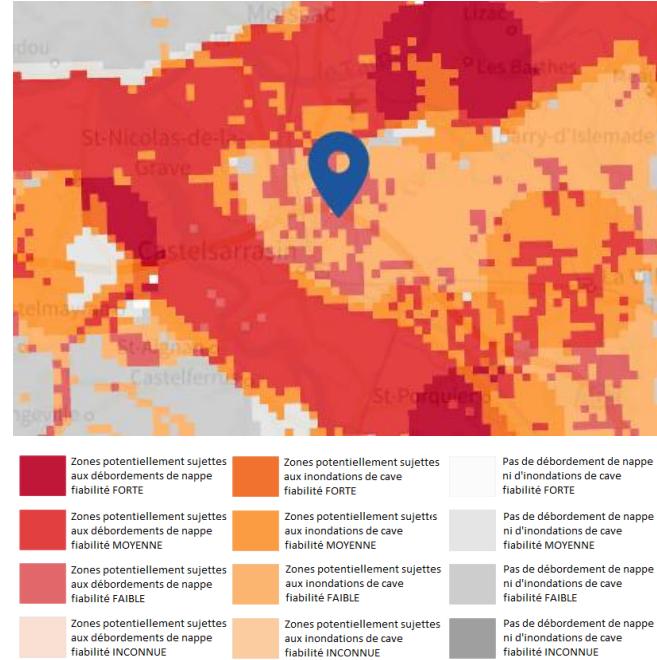
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2515511A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/05/2025	28/05/2025
INTE2207961A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/01/2022	30/03/2022
INTE1835008A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/07/2018	30/01/2019
INTE1820387A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/04/2018	15/08/2018
INTE1523044A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/08/2015	08/10/2015
IOCE0761915A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/2007	01/08/2007
INTE0600904A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2006	23/11/2006
INTE0600904A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/08/2005	23/11/2006
INTE0600133A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/2005	11/03/2006
INTE0000522A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/2000	07/10/2000
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9600559A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/12/1996	05/02/1997
INTE9600039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/01/1996	14/02/1996
INTE9400539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/07/1994	24/11/1994
INTE9300513A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/07/1993	10/10/1993
INTE9400539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/01/1992	24/11/1994
ECOA8800084A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1988	03/11/1988
NOR19851106	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/07/1985	28/11/1985
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Castelsarrasin

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI - Mautonban- Moissac

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0032.

Il couvre les aléas et sous aléas :

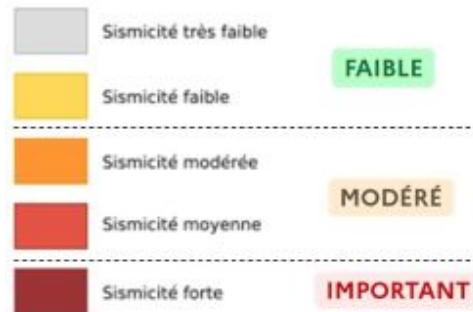
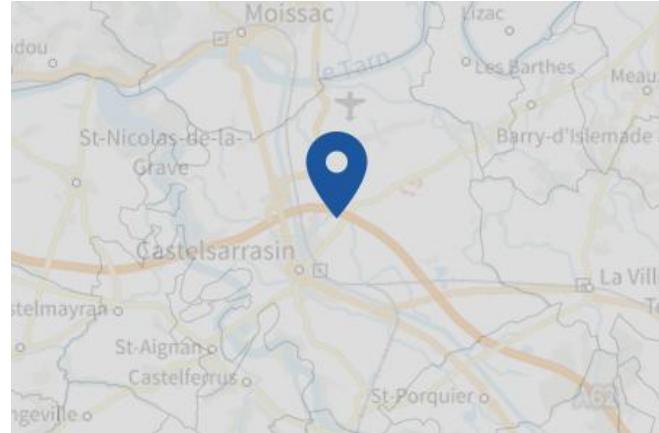
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aider à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Castelsarrasin

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Castelsarrasin

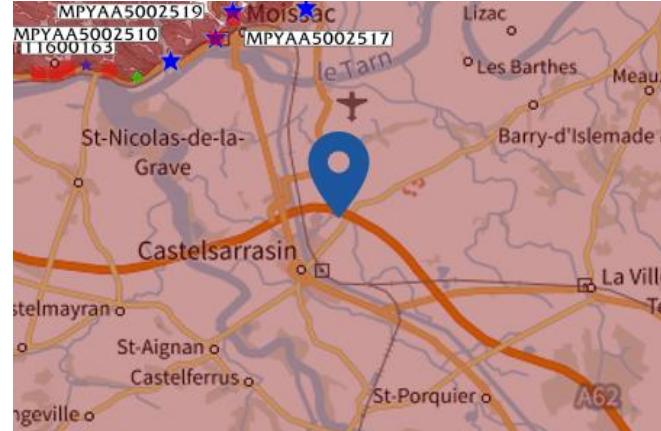
Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



 Cave	 Carrière	 Naturelle	 Indéterminée
 Galerie	 Ouvrage Civil	 Ouvrage militaire	 Puits
 Souterrain	 Glissement	 Erosion des berges	 Effondrement
 Coulée	 Eboulement		

Informations détaillées :

PPRN : PPRN Retrait-gonflement argiles

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN Retrait-gonflement argiles a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 24/04/2002

Date d'approbation : 25/04/2005

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

DDRM : DDRM82

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
----------	---------	----------	----------------------------

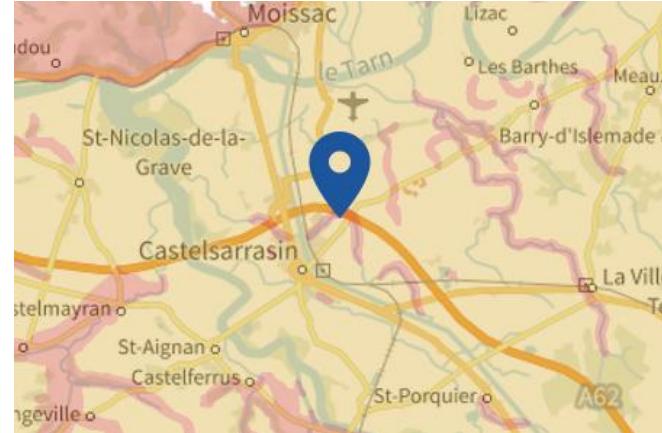
Risque de mouvements de terrain sur Castelsarrasin

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de retrait gonflement des argiles sur Castelsarrasin

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
 Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

15 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2311008A	Sécheresse	01/07/2022	10/06/2023
INTE1824834A	Sécheresse	01/04/2017	20/10/2018
INTE1311772A	Sécheresse	01/01/2012	25/05/2013
INTE1230775A	Sécheresse	01/04/2011	02/08/2012
IOCE1032143A	Sécheresse	01/07/2009	13/01/2011
IOCE0908937A	Sécheresse	01/01/2008	22/04/2009
IOCE0829054A	Sécheresse	01/01/2007	10/12/2008
INTE0400656A	Sécheresse	01/07/2003	26/08/2004
INTE0400080A	Sécheresse	01/01/2002	26/02/2004
INTE0100649A	Sécheresse	01/07/1998	01/12/2001
INTE9400539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/07/1994	24/11/1994
INTE9900087A	Sécheresse	01/10/1993	10/03/1999
INTE9400539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/01/1992	24/11/1994

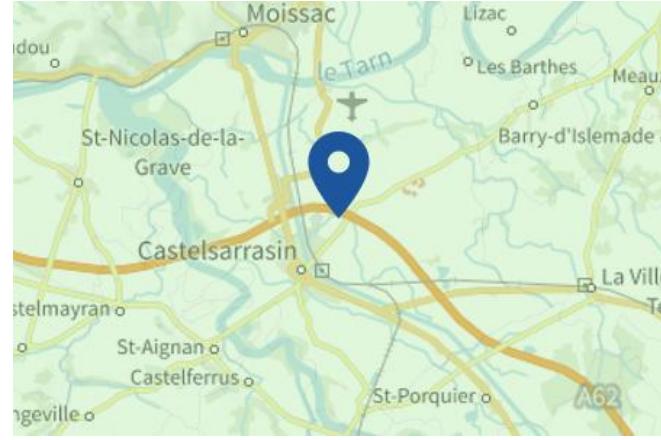
Risque de retrait gonflement des argiles sur Castelsarrasin

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9300001A	Sécheresse	01/01/1991	07/02/1993
INTE9100354A	Sécheresse	01/05/1989	30/08/1991

Risque radon sur Castelsarrasin

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Castelsarrasin

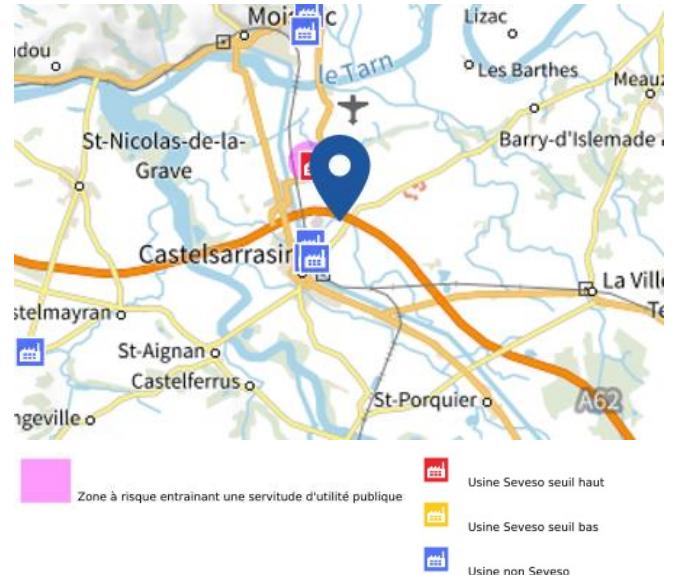
Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



PPRT : PPRT - BUTAGAZ

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT - BUTAGAZ a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 08/07/2009

Date d'approbation : 28/11/2011

Le PPRT couvre les aléas suivant:

- Risque industriel
- Effet thermique
- Effet de surpression

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM82

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Risque industriel
- Effet thermique
- Effet de surpression

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Castelsarrasin

1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
BUTAGAZ SAS	Seveso seuil haut

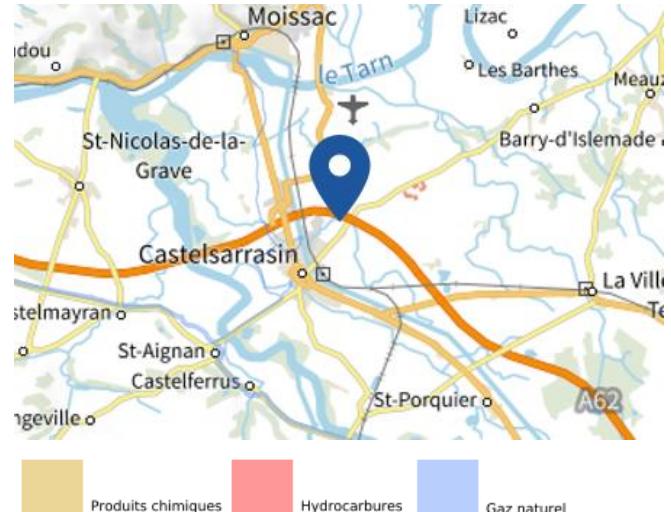
3 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ALUDIUM FRANCE SAS	Non Seveso
TRIMET FRANCE	Non Seveso
SCYBELE SAS	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Castelsarrasin

Risque sur la commune CONCERNÉ

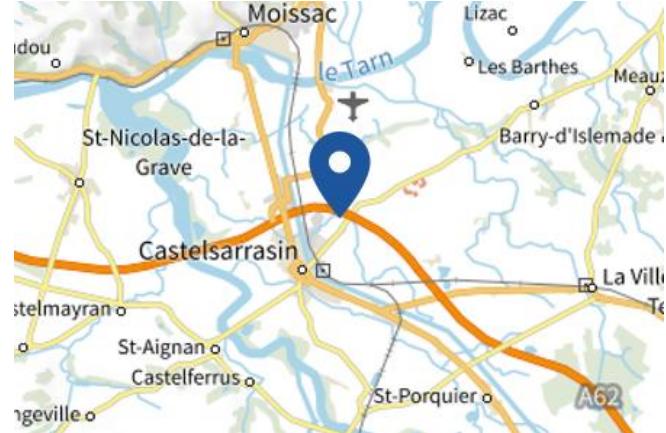
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque d'accident nucléaire à proximité sur Castelsarrasin

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iodé
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque iodé
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque iodé
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque iodé
-  Installation en démantèlement
-  Installation en démantèlement avec risque iodé
-  Autres activités industrielles

Informations détaillées :



Campagne iodé 2024 et 2025 :

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site santé.fr.

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

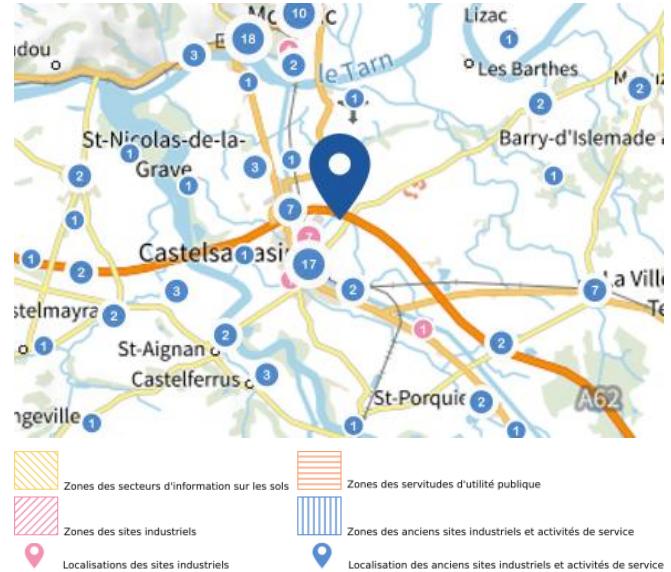
1 installation(s) nucléaire(s) à proximité

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque Iode
Centrale nucléaire de Golfech	GOLFECH	EDF	Oui

Risque de pollution des sols sur Castelsarrasin

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

9 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000865501	ALCOA FRANCE Usine de Castelsarrasin	En cours
SSP000932301	ALUMINIUM PECHINEY	En cours
SSP000933701	PECHINEY AVIATUBE	En cours
SSP000482201	PECHINEY "Boules"	Clôturée
SSP000217801	AGENCE D'EXPLOITATION EDF GDF SERVICES (ANCIENNE USINE A GAZ)	Clôturée
SSP000483201	PECHINEY "UNILIN"	Clôturée
SSP000482301	PECHINEY "Bouzac"	Clôturée
SSP000366001	CRE de Castelsarrasin (Parc 2)	Clôturée
SSP000482601	PECHINEY "Quai à plomb"	Clôturée

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

87 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3959979	AGENCE D'EXPLOITATION EDF GDF	Indéterminé	
SSP3959722		Indéterminé	
SSP3959721		Indéterminé	
SSP3959720		Indéterminé	
SSP3959719		Indéterminé	
SSP3959718		En arrêt	
SSP3959717		Indéterminé	
SSP3959716		Indéterminé	
SSP3959586		Indéterminé	
SSP3959523	BROSSARD France	Indéterminé	
SSP3959514		Indéterminé	
SSP3959512		Indéterminé	
SSP3959511		Indéterminé	
SSP3959510		Indéterminé	
SSP3959509	COOPERATIVE AGRICOLE MOISSAC-	Indéterminé	
SSP3959508		Indéterminé	
SSP3959507	FOURMENT	Indéterminé	
SSP3959506	FOURMENT	Indéterminé	
SSP3959505	FOURMENT	En arrêt	
SSP3959504	FOURMENT	En arrêt	
SSP3959502		Indéterminé	
SSP3959468	TEINTURERIE ET APPRET DE	Indéterminé	
SSP3959362		Indéterminé	
SSP3959350		Indéterminé	
SSP3959318		Indéterminé	
SSP3959304		Indéterminé	
SSP3959301	RENAULT DUPART AUTOMOBILES 82	Indéterminé	
SSP3959280		Indéterminé	
SSP3959257		Indéterminé	
SSP3959256		Indéterminé	
SSP3959236		Indéterminé	
SSP3959184		En arrêt	
SSP3959182		Indéterminé	
SSP3959177		Indéterminé	
SSP3959017		Indéterminé	
SSP3959016		Indéterminé	
SSP3959015		Indéterminé	
SSP3959014		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3959013		Indéterminé	
SSP3959012		Indéterminé	
SSP3959011		Indéterminé	
SSP3959010		Indéterminé	
SSP3959009		Indéterminé	
SSP3959008		Indéterminé	
SSP3959007		Indéterminé	
SSP3959006		Indéterminé	
SSP3959005		Indéterminé	
SSP3959004		Indéterminé	
SSP3958921		Indéterminé	
SSP3958907	MC CORMIC MACABIAU (ETS)	Indéterminé	
SSP3958862	CASTEL IMPRESSION	Indéterminé	
SSP3958855		Indéterminé	
SSP3958854		Indéterminé	
SSP3958838		Indéterminé	
SSP3958837		Indéterminé	
SSP3958834		Indéterminé	
SSP3958823	CLUB PRESS	Indéterminé	
SSP3958822		Indéterminé	
SSP3958821		Indéterminé	
SSP3958799	NIETO	Indéterminé	
SSP3958798	FOURMENT	Indéterminé	
SSP3958797	SANDRA PRESSING	Indéterminé	
SSP3958788	ELF ANTAR France	En arrêt	
SSP3958787	GARAGE BRINCAT	Indéterminé	
SSP3958786	STATION SERVICE INTERMARCHE	Indéterminé	
SSP3958785	GARAGE - STATION ELF	Indéterminé	
SSP3958784	QUALISOL	Indéterminé	
SSP3958783	AERODROME DE GANDALOU	Indéterminé	
SSP3958782	SIRTOMAD MONTAUBAN-MOISSAC-	Indéterminé	
SSP3958532	Ancienne usine à gaz	En arrêt	
SSP3958531	PECHINEY	En arrêt	
SSP3958530	ALCOA France	Indéterminé	
SSP3958517	GROUPE PECHINEY	Indéterminé	
SSP3958482		Indéterminé	
SSP3958419		Indéterminé	
SSP3958417		Indéterminé	
SSP3958415		Indéterminé	
SSP3958414	SIORAT	En arrêt	
SSP3958412	WATCO ECOSERVICE	Indéterminé	
SSP3958370		Indéterminé	
SSP3958367	MALET	En arrêt	
SSP3958362		Indéterminé	
SSP649107	RELAIS DE L'HIPPODROME	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP649085	RIO TINTO (ex UNILIN)	En arrêt	
SSP648443	SGDC SAS	En arrêt	
SSP648424	SGDC SAS	En arrêt	
SSP637426	LAURENT SERVICES	En arrêt	



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC** de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÈTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

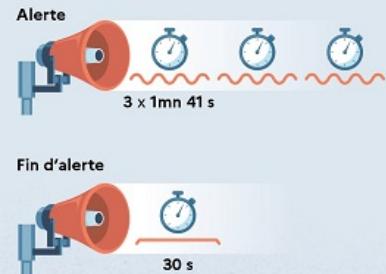
QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

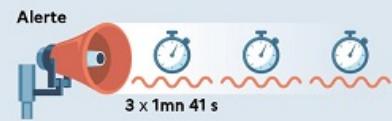
Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- **RETIREEZ VOS COMPRIMÉS d'iode dans les pharmacies partenaires** sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation

- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules

- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection

- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie

- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet

Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr